

Votre entreprise
veut rester
conforme à la
réglementation,
vous pouvez agir !

L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE DOCUMENT UNIQUE, DES OUTILS VIVANTS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



Objectifs :

- Connaître les bases de la réglementation en matière de prévention
- Mener une démarche d'évaluation des risques professionnels et rédiger le document unique
- Utiliser le document unique comme outil de prévention



Points clés de la formation :

- **Le contexte réglementaire**
 - ✓ Les obligations générales de l'employeur
 - ✓ Les principes généraux de prévention
 - ✓ L'évaluation des risques et le document unique : objectifs et exigences
 - ✓ Les sanctions
- **L'évaluation des risques et le document unique**
 - ✓ Les notions de base : danger, risque, prévention
 - ✓ La démarche générale : les différentes étapes et les conditions de réussite
 - ✓ La méthodologie d'évaluation — présentation d'une méthode d'évaluation
 - ✓ La rédaction du document unique.

• Le document unique comme outil de prévention

- ✓ L'élaboration et le suivi d'un plan d'action
- ✓ La communication auprès des salariés

• Mise en application par une étude de cas



Organisation, durée, date :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **2nd semestre 2026 (date à venir)**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : *Le délai d'accès à nos formations tient compte des formalités administratives afin d'être accessible dans un temps maximum de 7 jours avant le début de l'action de formation.*

Prérequis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Cette formation est réalisable en intra, mais ne bénéficie pas dans ce cadre de subventionnement. N'hésitez pas à nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.